



Études des besoins en cases de stationnement
Projet de reconstruction de l'école primaire Notre-Dame de
La Garde Annexe II
RAPPORT

COMMISSION SCOLAIRE MARGUERITE-BOURGEOYS

Préparé par : _____
Eya-Wetu Talaki, ing., M.Sc.A.. #OIQ : 141723
Chargé de projet – Transport et circulation

Mai 2016

433, rue Chabanel Ouest, bureau 1200
Mont réal (Québec) H2N 2J8
CANADA

Tél : 514-982-6001
Fax : 514-982-6106
www.groupesm.com

ÉQUIPE DE RÉALISATION :

Eya-Wetu Talaki, ing., M.Sc.A.
Sébastien Bouchard, technicien

Registre des émissions et révisions		
Identification	Date	Description de l'émission et/ou révision
Émission 1	6 mai 2016	Rapport pour commentaires

TABLE DES MATIÈRES

1	INTRODUCTION	2
1.1	Contexte et objectifs du mandat	2
1.2	Les intrants	2
1.3	Définition du secteur d'étude	3
1.4	Relevés terrains	3
2	ANALYSE DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE EN SATTIONNEMENT	4
2.1	Analyse de la réglementation de stationnement	4
2.2	Estimation de l'offre en stationnement sur rue	5
2.3	Relevés de l'occupation du stationnement sur rue	7
2.4	Analyse de la capacité résiduelle en stationnement sur rue	8
3	PROPOSITION D'UNE SOLUTION DE STATIONNEMENT POUR LES BESOINS DE L'ÉCOLE	9
4	CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	10

LISTES DES FIGURES

Figure 2.1 : Réglementation de stationnement sur rue	6
--	---

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2.1 : Offre totale en stationnement sur rue (7 h à 18 h)	5
Tableau 2.2 : Demande en stationnement sur rue observée le 26 avril 2016	7
Tableau 2.3 : Capacité résiduelle d'avril à novembre	8
Tableau 2.4 : Capacité résiduelle de novembre à avril	9
Tableau 3.1 : Extrait de la réglementation de stationnement existante	10

LISTE DES ANNEXES

Annexe A : Calcul de l'offre et de la demande en stationnement – avril à novembre
Annexe B : Calcul de l'offre et de la demande en stationnement – novembre à avril

1 INTRODUCTION

1.1 Contexte et objectifs du mandat

Dans le cadre du projet de reconstruction de l'école primaire Notre-Dame de La Garde Annexe II, il est envisagé de relocaliser hors site les cases de stationnement initialement proposées sur le site du projet. Le site du projet est situé au 1310, Lloyd George, Verdun, H4H 2P5;

Dans ce contexte, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB) a mandaté la firme Les Consultants S.M. Inc. pour réaliser une étude des besoins en cases de stationnement.

Le but de cette étude est d'évaluer la disponibilité sur rue d'une offre de stationnement résiduelle suffisante afin d'accommoder les usagers, auxquels étaient destinées les cases de stationnement sur le site du projet. En détail, les principaux objectifs de cette étude sont :

- Confirmer le besoin initial en cases de stationnement auprès du client (nombre de cases, types d'usagers, périodes d'utilisation, etc.);
- Effectuer un relevé sur site de l'offre et de la demande en stationnement sur rue, dans les rues avoisinantes;
- Analyser l'adéquation de l'offre et de la demande en stationnement sur rue dans les rues avoisinantes et évaluer l'offre résiduelle en cases de stationnement sur rue.
- Formuler, s'il y a lieu, des recommandations sur la modification requise à la réglementation du stationnement sur rue pour assurer une bonne cohabitation des usagers.

1.2 Les intrants

Dans le cadre de cette étude, les données et l'information présentée ci-dessous ont été fournies par le client :

- Les analyses qui seront réalisées dans le cadre de cette étude sont basées sur le plan reçu en intrant portant le numéro « MBO-15-2588 A001/6 (ÉMISSION 70% datant du 29 mars 2016) ».
- Les besoins en cases de stationnement; ainsi que la description des caractéristiques des usagers et de ces cases de stationnement (employés, visiteurs, périodes d'arrivée et de départ, etc.) nous ont été confirmés par la CSMB comme suit :
 - Bien que seulement 10 cases étaient prévues sur le site de l'école, la CSMB estime le besoin total pour les travailleurs à 19 cases de stationnement;
 - Besoin d'une case de stationnement pour personnes à mobilité réduite;
 - Le débarcadère pour les parents est localisé sur la rue Churchill;

- Le débarcadère pour les autobus scolaires est situé sur la rue Clémenceau et est censé accueillir 2 autobus;
- Il est prévu environ 20 employés du corps enseignant et administratif dont l'arrivée est située entre 7 h et 8 h, et le départ aux alentours de 16 h;
- Il est prévu environ 10 employés du service de garde dont l'arrivée est située aux alentours de 6 h 45;
- Il est prévu environ 5 employés non enseignants (orthophoniste, etc.) dont les périodes de travail sont variables, entre 8 h et 16 h;
- Il est aussi prévu des visiteurs occasionnels dont les périodes d'arrivée et de départ sont variables.

1.3 Définition du secteur d'étude

Le secteur d'étude a été défini par tous les tronçons de rue compris dans un rayon de 350 mètres du site de l'école, ce qui représente une zone accessible en 5 minutes de marche.

Le secteur d'étude est illustré à la Figure 2.1.

1.4 Relevés terrains

Nous avons procédé à des relevés terrains le mardi 26 avril 2016 pour relever la réglementation ainsi que l'occupation du stationnement sur rue dans les rues avoisinantes du site de l'école.

Les relevés de l'occupation du stationnement sur rue ont été réalisés durant les 2 périodes présentées ci-après, afin de bien capter les périodes potentiellement critiques :

- Avant 7 h du matin : Pour capter l'occupation des stationnements sur rue par les résidents, avant que certains d'entre eux commencent à quitter le matin pour le travail.
- Après 10 h du matin : Pour capter l'occupation des stationnements sur rue par les travailleurs après l'entrée au travail entre 8 h et 9 h du matin.

2 ANALYSE DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE EN STATIONNEMENT

2.1 Analyse de la réglementation de stationnement

La Figure 2.1 présente la réglementation de stationnement sur rue dans le secteur à l'étude. Sur les rues du secteur, il y a une réglementation qui s'applique d'avril à novembre et une autre s'appliquant de novembre à avril. On distingue 4 zones de réglementation de stationnement distinctes.

ZONE 1 : LA ZONE CENTRALE DU SECTEUR D'ÉTUDE

La zone centrale du secteur à l'étude est formée des rues est-ouest Churchill et Ouimet ainsi que des rues nord-sud Fayolle, Fich, Clémenceau et Lloyd-George. Dans cette zone qui couvre la majeure partie du secteur à l'étude, la réglementation de stationnement sur rue pour les jours ouvrables est comme suit :

- D'avril à novembre : les lundis, mardis et vendredis, le stationnement est permis en tout temps par contre les mercredis et jeudis, le stationnement est interdit sur un des 2 côtés de la rue entre 13 h et 15 h.
- De novembre à avril : du lundi au vendredi, le stationnement est interdit sur un des 2 côtés de la rue de 12 h à 17 h.

ZONE 2 : LA ZONE EST DU SECTEUR D'ÉTUDE

La zone est du secteur à l'étude est formée des rues Leclair et Crawford. Dans cette zone, la réglementation de stationnement sur rue pour les jours ouvrables est comme suit :

- D'avril à novembre : les lundis, mardis et vendredis, le stationnement est permis en tout temps par contre les mercredis et jeudis, le stationnement est interdit sur un des 2 côtés de la rue entre 12 h et 14 h.
- De novembre à avril : du lundi au vendredi, le stationnement est interdit sur un des 2 côtés de la rue de 11 h à 16 h.

ZONE 3 : LA ZONE OUEST DU SECTEUR D'ÉTUDE

La zone Ouest du secteur à l'étude est formée des avenues Sénécald et Gerald. Dans cette zone, la réglementation de stationnement sur rue pour les jours ouvrables est comme suit :

- D'avril à novembre : les mercredis, jeudis et vendredis, le stationnement est permis en tout temps par contre les lundis et mardis, le stationnement est interdit sur un des 2 côtés de la rue entre 8 h et 12 h.
- De novembre à avril : du lundi au vendredi, le stationnement est interdit sur un des 2 côtés de la rue de 7 h à 17 h sur l'avenue Sénécald et de 8 h à 17 h sur l'avenue Gerald.

ZONE 4 : LE BOULEVARD LASALLE

Sur le boulevard LaSalle, la réglementation de stationnement sur rue pour les jours ouvrables est comme suit :

- D'avril à novembre : les lundis, mardis et vendredis, le stationnement est permis en tout temps par contre les mercredis et jeudis, le stationnement est interdit sur un des 2 côtés de la rue entre 7 h 30 et 9 h 30.
- De novembre à avril : du lundi au vendredi, le stationnement est interdit sur un des 2 côtés de la rue de 4 h à 9 h.

2.2 Estimation de l'offre en stationnement sur rue

La réglementation de stationnement en vigueur dans le secteur fait en sorte que l'offre de stationnement sur rue varie selon le jour de la semaine et entre les périodes d'avril à novembre ou de novembre à avril.

L'offre totale en stationnement sur rue a donc été estimée, selon le jour de la semaine et selon la période de l'année. Cette estimation prend en compte les éléments suivants :

- Longueur d'une case de stationnement de 6 mètres;
- Interdiction de stationnement sur une longueur de 5 mètres à partir du rayon de coin;
- Interdiction de stationner à moins de 5 mètres d'une borne d'incendie;
- Interdiction de stationnement en face des entrées charretières;
- Application stricte de la réglementation de stationnement en vigueur.

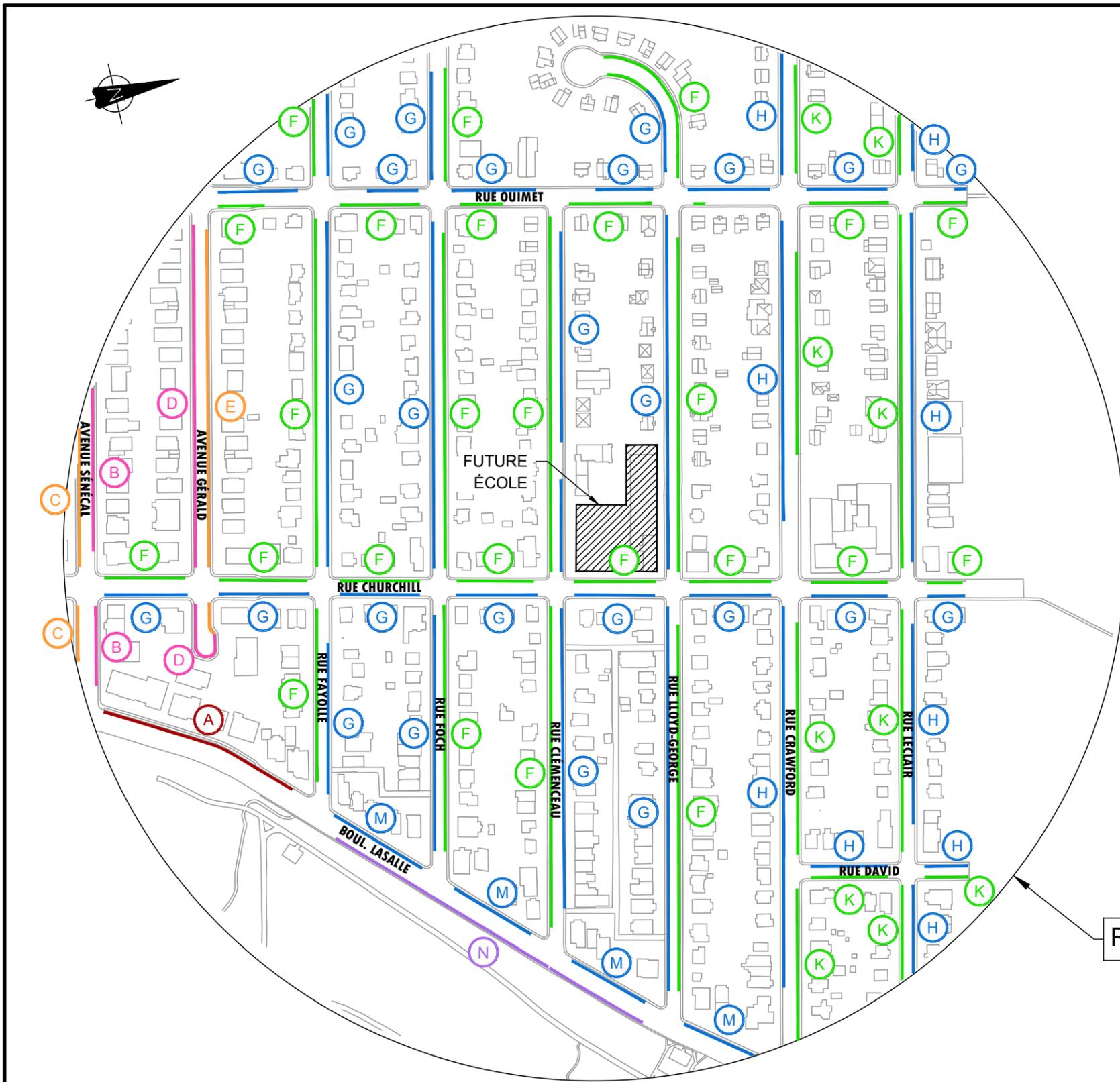
Pour qu'un espace soit considéré comme faisant partie de l'offre pour les travailleurs, il doit être possible d'y stationner de 7 h à 18 h. Cet intervalle de temps couvre la période travail de la plupart des employés de l'école. Le tableau ci-après présente l'offre totale en cases de stationnement sur rue. Le détail du calcul par rue est présenté en Annexe.

Tableau 2.1 : Offre totale en stationnement sur rue (7 h à 18 h)

Période de l'année	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
D'avril à novembre	840	843	473	499	885
De novembre à avril	424	464	421	476	447

Dans la période d'avril à novembre, la réglementation de stationnement en vigueur les mercredis et les jeudis dans les zones 1, 2 et 4 entraîne une réduction significative de l'offre de stationnement sur rue pour ces journées, comparativement aux autres journées de la semaine.

Dans la période de novembre à avril, le stationnement est interdit sur un des 2 côtés de la rue, tous les jours ouvrables sur toutes les rues du secteur à l'étude. Cela entraîne donc, une réduction significative de l'offre de stationnement sur rue.



RÈGLEMENTATIONS DU STATIONNEMENT SUR RUE - PÉRIODES D'INTERDICTION -		
(A)	16 AVRIL AU 15 NOVEMBRE LUNDI 8h À 12h	16 NOVEMBRE AU 15 AVRIL DIM-MAR-JEU 19h À 7h
(B)	16 AVRIL AU 15 NOVEMBRE MARDI 8h À 12h	16 NOVEMBRE AU 15 AVRIL MAR-JEU-SAM 7h À 17h
(C)	16 AVRIL AU 15 NOVEMBRE LUNDI 8h À 12h	16 NOVEMBRE AU 15 AVRIL LUN-MER-VEN 7h À 17h
(D)	16 AVRIL AU 15 NOVEMBRE MARDI 8h À 12h	16 NOVEMBRE AU 15 AVRIL MAR-JEU-SAM 8h À 17h
(E)	16 AVRIL AU 15 NOVEMBRE LUNDI 8h À 12h	16 NOVEMBRE AU 15 AVRIL LUN-MER-VEN 8h À 17h
(F)	1er AVRIL AU 31 OCTOBRE MERCREDI 13h À 15h	1er NOVEMBRE AU 31 MARS MAR-MER-VEN 12h À 17h
(G)	1er AVRIL AU 31 OCTOBRE JEUDI 13h À 15h	1er NOVEMBRE AU 31 MARS LUN-JEU 12h À 17h
(H)	1er AVRIL AU 31 OCTOBRE JEUDI 12h À 14h	1er NOVEMBRE AU 31 MARS LUN-JEU 11h À 16h
(K)	1er AVRIL AU 31 OCTOBRE MERCREDI 12h À 14h	1er NOVEMBRE AU 31 MARS MAR-MER-VEN 11h À 16h
(M)	1er AVRIL AU 31 OCTOBRE JEUDI 7h30 À 9h30	1er NOVEMBRE AU 31 MARS LUN-JEU 4h À 9h
(N)	1er AVRIL AU 31 OCTOBRE MERCREDI 7h30 À 9h30	1er NOVEMBRE AU 31 MARS MAR-VEN 4h À 9h

Rayon = 350 m

<p>Client</p> 	<p>Consultant</p>  <p>433, rue Chabanel Ouest, Montréal (Québec) H2N 2J8 (514) 982-0001 - Télécopieur: (514) 982-6106 groupe-sm.com</p>	<p>Description</p> <p>RECONSTRUCTION DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME DE LA GARDE (ANNEXE II)</p> <p>ÉTUDE DES BESOINS EN CAS DE STATIONNEMENT RÈGLEMENTATIONS EN VIGUEUR DANS UN RAYON DE 350 m</p>	<p>Dessiné par: Sébastien Bouchard, tech.</p> <p>Validé par: Eya-Wetu Talaki, ing., M.Sc.A.</p> <p>Échelle: 1 : 3000</p> <p>PROJET NO: F1624755</p>	<p>Projeté par: Sébastien Bouchard, tech.</p> <p>Approuvé par: Eya-Wetu Talaki, ing., M.Sc.A.</p> <p>Date: 04/29/2016</p> <p>DESSIN NO: F001</p> <p>RÉV. 00</p>
---	---	---	---	---

2.3 Relevés de l'occupation du stationnement sur rue

Les relevés de l'occupation du stationnement sur rue ont été réalisés le mardi 26 avril 2016 aux périodes suivantes :

- ▶ Avant 7 h du matin : Pour capter l'occupation des stationnements sur rue par les résidents, avant que certains d'entre eux commencent à quitter le matin pour le travail;
- ▶ Après 10 h du matin : Pour capter l'occupation des stationnements sur rue par les travailleurs après l'entrée au travail entre 8 h et 9 h du matin.

Le tableau ci-après présente l'occupation du stationnement observée lors des relevés du 26 avril 2016.

Tableau 2.2 : Demande en stationnement sur rue observée le 26 avril 2016

SECTEUR À L'ÉTUDE	DEMANDE OBSERVÉE	DEMANDE OBSERVÉE	VARIATION
	Entre 6 h et 7 h	Entre 10 h et 11 h	Entre 7 h et 10 h
Rue LECLAIR	44	59	15
Rue DAVID	9	6	-3
Rue CRAWFORD	57	57	0
Rue LLOYD-GEORGE	51	34	-17
Rue CLÉMENCEAU	35	51	16
Rue FOCH	42	24	-18
Rue FAYOLLE	30	10	-20
Rue GÉRALD	8	4	-4
Rue CHURCHILL	35	43	8
Rue OUIMET	12	5	-7
Boul. LASALLE	23	11	-12
Avenue SENEAL	6	0	-6
TOTAL	352	304	-48

Entre 7 h et 10 h, on observe l'existence d'une demande liée aux travailleurs qui se substitue progressivement à l'occupation des stationnements par les résidents. Toutefois, l'occupation du stationnement par les résidents avant 7 h constitue le moment critique pour la demande en stationnement sur rue.

2.4 Analyse de la capacité résiduelle en stationnement sur rue

Le taux d'occupation du stationnement sur rue se définit comme le ratio entre la demande et l'offre en stationnement sur rue.

Pour un secteur donné, un taux d'occupation de 85% est considéré comme critique pour la recherche en cases de stationnement sur rue. À partir de ce seuil, les usagers commencent à éprouver de la difficulté à trouver du stationnement. Cela se traduit par un accroissement significatif du temps de recherche pour une case de stationnement et l'augmentation importante de la circulation dans le secteur pour la recherche de stationnement.

Un taux d'occupation de 100% signifie pratiquement qu'il n'y a plus de cases disponibles dans le secteur concerné ou le tronçon de rue concerné.

D'AVRIL À NOVEMBRE

Le tableau ci-après présente une synthèse du calcul de la capacité résiduelle dans le secteur pour la période d'avril à novembre; en considérant la demande observée lors des relevés du 26 avril 2016.

Tableau 2.3 : Capacité résiduelle d'avril à novembre

Capacité résiduelle Avril à novembre	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Pour atteindre 85% de taux d'occ.	375	378	53	74	413
Pour atteindre 100% de taux d'occ.	488	491	121	147	533

Pour la période d'avril à novembre, le nombre de cases disponibles sur rue est largement supérieur au nombre de cases requises pour les besoins de l'école (19 cases). La capacité résiduelle sur rue est très abondante et les usagers de l'école n'auront aucun problème à trouver des cases de stationnement sur rue.

DE NOVEMBRE À AVRIL

Le tableau ci-après présente une synthèse du calcul de la capacité résiduelle dans le secteur pour la période de novembre à avril.

Nous avons fait l'hypothèse que la demande observée lors des relevés du 26 avril 2016 est représentative de la demande en hiver (entre novembre et avril). En pratique, il est fort possible que la demande à cause de la baisse de la part modale en transport en commun à cause des conditions hivernales. De même, il est possible que l'offre de stationnement sur rue soit moindre que les valeurs utilisées dans notre calcul en rapport aux bancs de neige durant la saison hivernale.

Tableau 2.4 : Capacité résiduelle de novembre à avril

Capacité résiduelle Avril à novembre	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Pour atteindre 85% de taux d'occ.	45	18	56	39	24
Pour atteindre 100% de taux d'occ.	112	79	124	105	86

On note que la capacité résiduelle sur rue pour la période d'avril à novembre est de beaucoup inférieure à la capacité résiduelle pour la période d'avril à novembre. Cela s'explique par la réglementation actuelle de stationnement qui interdit le stationnement sur un des 2 côtés de la rue sur toutes les rues du secteur à l'étude. Toutefois, le nombre de cases disponibles sur rue demeure suffisant pour les besoins de l'école (19 cases).

3 PROPOSITION D'UNE SOLUTION DE STATIONNEMENT POUR LES BESOINS DE L'ÉCOLE

D'après l'information fournie par la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, les besoins en stationnements sont destinés à satisfaire trois catégories d'usage :

USAGERS RÉGULIERS, EMPLOYÉS DU CORPS ENSEIGNANT ET EMPLOYÉS DU SERVICE DE GARDE

Ces usagers sont censés arriver entre 6 h et 8 h et de quitter après 15 h. La capacité des cases stationnement sur rue étant suffisante, ils pourront trouver une place par eux même dans les rues avoisinantes du site de l'école. À l'usage, ces usagers pourront développer une bonne connaissance du secteur afin d'être capables d'identifier facilement les tronçons de rue où le stationnement est disponible, selon le jour de la semaine et selon la période de la journée. Aucune modification à la réglementation de stationnement n'est donc requise pour les besoins de cette catégorie d'usagers.

USAGERS NON RÉGULIERS (EMPLOYÉS NON ENSEIGNANTS, VISITEURS)

Pour les usagers non réguliers, il pourrait être plus difficile de trouver des cases de stationnement, puisqu'ils arrivent après la période de pointe du matin, alors que les places à proximité de l'école sont prises par les travailleurs réguliers. Aussi, la possible méconnaissance du secteur pourrait rendre encore plus difficile la recherche de cases de stationnement sur rue. De plus, pour un parent venant rencontrer l'administration ou un enseignant, devoir stationner à 5 minutes de marche de l'école n'est pas pratique.

Nous proposons de réserver, pour cette clientèle, des zones de stationnement au pourtour de l'école, sur la rue Lloyd-George et sur la rue Churchill (en dehors des heures d'opération du débarcadère).

Avec, la réglementation en vigueur, au moins une des deux (2) zones proposées pour le stationnement des visiteurs sera disponible chaque jour de la semaine (voir le tableau ci-après). La mise en place de ces zones de stationnement ne nécessite donc pas de changement aux périodes existantes d'interdiction de stationnement. Il faudra cependant ajouter des panneaux de signalisation pour réserver l'usage de ces espaces aux besoins de l'école.

Tableau 3.1 : Extrait de la réglementation de stationnement existante

Tronçon de rue	INTERDICTION DE STATIONNEMENT	
Rue Churchill côté nord <i>(entre Clémenceau et Lloyd-George)</i>	1er avril au 31 octobre, mercredi 13 h à 15 h	1er novembre au 31 mars, mardi-mercredi-vendredi de 12 h à 17 h
Rue Lloyd-George côté ouest <i>(au nord de Churchill)</i>	1er avril au 31 octobre, jeudi 13 h à 15 h	1er novembre au 31 mars, lundi-jeudi de 12 h à 17 h

PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Il est recommandé de prévoir 2 cases de stationnement sur rue pour personne à mobilité réduite. Ces cases seraient situées dans les zones de stationnement proposées sur la rue Lloyd-George et sur la rue Churchill pour les besoins des usagers non réguliers.

4 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Les relevés de la réglementation et de la demande en stationnement sur rue réalisée dans le secteur avoisinant le site de l'École primaire Notre-Dame de La Garde Annexe II ont permis d'évaluer la disponibilité sur rue d'une offre de stationnement résiduelle permettant de relocaliser hors site les cases de stationnement initialement proposées sur le site du projet.

Nos analyses démontrent que l'offre résiduelle en stationnement sur rue dans un rayon de 350 m du site de l'école est suffisante pour accommoder les besoins en stationnement de l'école qui sont estimés à 19 cases selon la CSMB.

Pour le personnel administratif, le corps enseignant, les employés de la garderie qui constitueraient la majorité de la demande, ils pourront trouver une place par eux même dans les rues avoisinantes du site de l'école. Aucune modification à la réglementation de stationnement n'est donc requise pour les besoins de cette catégorie d'usagers.

Pour les usagers non réguliers (personnel non enseignant et visiteurs) qui arriveraient le plus souvent après 9 h, il est proposé de réserver des zones de stationnement sur rue attenante au site de l'école, sur la rue Lloyd-George et sur la rue Churchill (en dehors des heures d'opération du débarcadère).

De plus pour assurer l'accès pour les personnes à mobilité réduite, il est proposé de leur prévoir 2 cases de stationnement sur rue à même les zones de stationnement proposées sur la rue Lloyd-George et sur la rue Churchill pour les besoins des usagers non réguliers.

**Annexe A : Calcul de l'offre et de la demande en stationnement – Avril à
Novembre**

PROJET: **F1624755**
 Calacul **CAPACITÉ RÉSIDUELLE**
 Période **AVRIL À NOVEMBRE**
 Fait par: **Eya-Wetu Talaki**

				DEMANDE OBSERVÉE			OFFRE SELON RÉGLEM.					TAUX D'OCCUPATION					CAPACITÉ RÉSIDUELLE POUR					100%
Au nord de Ouimet	Rue LECLAIR	NB	H	LUN-MAR-MER-VEN	2	1	4	9	9	4	5	9	44%	44%	100%	80%	44%	5	5	0	1	5
Au nord de Ouimet	Rue LECLAIR	SB	K	LUN-MAR-JEU-VEN	2	3	4	17	17	8	9	17	24%	24%	50%	44%	24%	13	13	4	5	13
Au nord de Ouimet	Rue CRAWFORD	NB	K	LUN-MAR-JEU-VEN	2	2	4	22	22	8	14	22	32%	32%	88%	50%	32%	15	15	1	7	15
Au nord de Ouimet	Rue CRAWFORD	SB	H	LUN-MAR-MER-VEN	2	2	4	17	17	9	8	17	35%	35%	67%	75%	35%	11	11	3	2	11
Au nord de Ouimet	Rue LLOYD-GEORGE	NB	F	LUN-MAR-JEU-VEN	5	3	7	22	22	8	14	22	32%	32%	88%	50%	32%	15	15	1	7	15
Au nord de Ouimet	Rue LLOYD-GEORGE	SB	G	LUN-MAR-MER-VEN	2	1	6	17	17	9	8	17	35%	35%	67%	75%	35%	11	11	3	2	11
Au nord de Ouimet	Rue FOCH	NB	F	LUN-MAR-JEU-VEN	4	1	6	17	17	9	8	17	35%	35%	67%	75%	35%	11	11	3	2	11
Au nord de Ouimet	Rue FOCH	SB	G	LUN-MAR-MER-VEN	2	1	6	17	17	9	8	17	35%	35%	67%	75%	35%	11	11	3	2	11
Au nord de Ouimet	Rue FAYOLLE	NB	G	LUN-MAR-MER-VEN	2	1	4	12	12	6	6	12	33%	33%	67%	67%	33%	8	8	2	2	8
Au nord de Ouimet	Rue FAYOLLE	SB	F	LUN-MAR-JEU-VEN	2	1	4	12	12	6	6	12	33%	33%	67%	67%	33%	8	8	2	2	8
À l'ouest de Clémenceau	Rue CHURCHILL	WB	F	LUN-MAR-JEU-VEN	10	3	18	47	47	20	27	47	38%	38%	90%	67%	38%	29	29	2	9	29
À l'ouest de Clémenceau	Rue CHURCHILL	EB	G	LUN-MAR-MER-VEN	8	4	18	24	24	13	11	24	21%	21%	38%	45%	21%	19	19	8	6	19
À l'ouest de Clémenceau	Rue OUIMET	WB	G	LUN-MAR-MER-VEN	2	2	5	24	24	13	11	24	21%	21%	38%	45%	21%	19	19	8	6	19
À l'ouest de Clémenceau	Rue OUIMET	EB	F	LUN-MAR-JEU-VEN	3	0	5	24	24	13	11	24	21%	21%	38%	45%	21%	19	19	8	6	19
À l'ouest de Clémenceau	Boul. LASALLE (À l'est de FAYOLLE)	WB	M	LUN-MAR-MER-VEN	10	5	10	28	28	17	11	28	36%	36%	59%	91%	36%	18	18	7	1	18
À l'ouest de Clémenceau	Boul. LASALLE (À l'est de FAYOLLE)	EB	N	LUN-MAR-JEU-VEN	0	0	10	28	28	17	11	28	36%	36%	59%	91%	36%	18	18	7	1	18
À l'ouest de Clémenceau	Boul. LASALLE (À l'ouest de FAYOLLE)	WB	A	MAR-MER-JEU-VEN	4	1	4	0	10	10	10	10	0%	40%	40%	40%	40%	-4	6	6	6	6
À l'ouest de Clémenceau	Boul. LASALLE (À l'ouest de FAYOLLE)			0	0	0	4	0	10	10	10	10	0%	40%	40%	40%	40%	-4	6	6	6	6
À l'est de Clémenceau	Rue CHURCHILL	WB	F	LUN-MAR-JEU-VEN	7	17	17	46	46	18	28	46	37%	37%	94%	61%	37%	29	29	1	11	29
À l'est de Clémenceau	Rue CHURCHILL	EB	G	LUN-MAR-MER-VEN	10	19	17	29	29	14	15	29	24%	24%	50%	47%	24%	22	22	7	8	22
À l'est de Clémenceau	Rue OUIMET	WB	G	LUN-MAR-MER-VEN	6	3	7	29	29	14	15	29	24%	24%	50%	47%	24%	22	22	7	8	22
À l'est de Clémenceau	Rue OUIMET	EB	F	LUN-MAR-JEU-VEN	1	0	7	29	29	14	15	29	24%	24%	50%	47%	24%	22	22	7	8	22
À l'est de Clémenceau	Boul. LASALLE (À l'est de FAYOLLE)	WB	M	LUN-MAR-MER-VEN	7	5	9	39	39	12	27	39	23%	23%	75%	33%	23%	30	30	3	18	30
À l'est de Clémenceau	Boul. LASALLE (À l'est de FAYOLLE)	EB	N	LUN-MAR-JEU-VEN	2	0	9	39	39	12	27	39	23%	23%	75%	33%	23%	30	30	3	18	30

352 304 352 840 843 473 499 885

488 491 121 147 533

**Annexe B : Calcul de l'offre et de la demande en stationnement – Novembre à
Avril**

